

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 16 janvier 2026,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire des lot 4 974 121 et 4 974 122, situé au 235, 21^e avenue afin de réduire la marge latérale du bâtiment principal existant à 1,71 mètre dans le but de construire sur le lot adjacent.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RA-5, une marge latérale minimale de 2 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0,29 mètre.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 2 février 2026 à 19 h
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

Mathieu Sénécal
Inspecteur en urbanisme

Fredy Serreyn
Directeur général